

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 03 décembre 2018

CONVOCATION du 28 novembre 2018

L'an deux mil dix huit, le 03 décembre à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis.

Absents excusés: Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique, Madame SUEUR.

Absente : Madame RICHARD Carine.

Points d'Eau Incendie :

La réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) a modifier ou réaffirmer les compétences du Maire en matière de défense incendie. Le Maire est détenteur du pouvoir de police spéciale de D.E.C.I ; il est chargé d'analyser les risques et de planifier l'implantation des moyens de D.E.C.I adaptés ainsi que d'assurer, dans le temps, leur maintien en condition opérationnelle.

Pour ce faire nous avons renouvelé avec SUEZ notre convention d'entretien des Points d'Eau Incendie et nous avons conclu, pour un an, c'est à dire jusqu'à la fin de l'année, une convention avec le S.D.I.S pour le contrôle de ces points d'eau. Ce n'est plus possible et il faut confier cette tâche à un autre organisme.

Le SDEEG a modifier ses statuts en conséquence et peut exercer cette compétence. Par ailleurs ce Syndicat a fait un appel d'offre pour l'entretien des P.E.I et c'est SUEZ qui a été attributaire du marché. Par conséquent si la Commune décide de transférer la compétence D.E.C.I au SDEEG, la convention avec SUEZ deviendra caduque mais SUEZ continuera l'entretien sous maîtrise d'œuvre du SDEEG .

Le S.I.E.A de Puisseguin pourrait proposer ce même service. Madame le Maire se renseignera lors du bureau syndical du 18 décembre prochain et en fonction de la réponse le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour, de transférer la compétence au moins cher des deux. Dans le cas où le S.I.E.A ne propose pas ce service il est décidé de transférer la compétence au SDEEG .Une délibération sera prise.

Adhésion au SDEEG :

Vu la décision prise ci-dessus par le Conseil Municipal si la compétence D.E.C.I est transférée au SDEEG il faut adhérer directement à ce syndicat car actuellement nous adhérons via le SIE de Saint Philippe d'Aiguilhe.

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour, d'adhérer au SDEEG et désigne Madame MADRID Claudine comme délégué. Une délibération sera prise.

Contrat de maintenance :

Madame GISSOUT Florence a reçu la société ASSISTEAUX pour la mise en service de la micro-station. Elle explique au Conseil Municipal le fonctionnement de la micro-station ainsi que les consignes reçues du technicien.

Un contrat de maintenance est proposé au prix de 150 € HT par an. Le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour et une délibération sera prise.

Convention de Fauchage Tayac :

Il faut renouveler la convention de fauchage avec la Commune de Tayac pour l'année 2019. Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, d'augmenter le prix horaire et de le porter à 48 €. Il autorise Madame le Maire à signer la convention avec Tayac. Le prix horaire de 25 € est maintenu pour les particuliers de la Commune. Une délibération sera prise.

Décision modificative N°1 :

Il manque 1067 € au chapitre 21 pour payer le caveau d'attente (budgétisé hors taxes) et les panneaux dont l'achat a été décidé après le vote du budget. L'opération proposée est la suivante :

020 dépenses imprévues d'investissement	- 1 067 €	
2116 cimetières		+ 731 €
2157 matériel et outillage de voirie		+ 336 €

Le Conseil Municipal accepte cette opération à 8 voix pour.

Médiation préalable :

Dans les litiges que opposent les employeurs territoriaux à leurs agents la médiation préalable est obligatoire afin d'essayer d'éviter le recours contentieux.

Dans le cadre d'une expérimentation le CDG 33 propose une adhésion à ce service. Le Conseil Municipal ne juge pas utile d'adhérer à cette expérimentation.

Infos diverses :

- Le plan bibliothèque pour l'école a été accepté.
- Risques Psycho-Sociaux (RPS) : Madame le Maire a choisi de participer à la mutualisation de cette étude par la CDC, avec le même cabinet que pour le document unique (atelier de la prévention). Cette étude est obligatoire et vient compléter le DU.
- La commission de contrôle : les candidatures des conseillers de la précédente réunion n'ont pas été retenues par la sous-préfecture ; il a fallu faire un choix. La commission de contrôle du REU est donc composée de Monsieur PEYRAT Daniel, DE Madame DAUGIERAS Claire et de Monsieur Philippe CONCHOU .
- O.P.A.H : une opération d'amélioration de l'habitat est en cours sur la CDC donnant droit à des aides financières sous certaines conditions.
- CHOLLET Fabien : le centre de gestion n'a pas pris en compte notre demande de classement pour ce nouveau poste. Pour compenser nous pouvons jouer sur le régime indemnitaire. Le Conseil Municipal est d'accord à 8 voix pour.
- Cela fait trois lundi matin que nous trouvons des poubelles au pied du container à verre.
- Madame GISSOUT informe qu'elle a rendez-vous mardi 04 décembre pour faire l'état des lieux de l'appartement communal et que la locataire entrera le jour même.

Questions diverses :

- Monsieur COUSY demande s'il peut faire un passage entre le nouveau logement et la cour de l'école afin de faciliter les trajets entre le garage et le cabanon, le cimetière ou le foyer ? Le Conseil Municipal est d'accord.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE